



<u>Siège social :</u>	Piste municipale de Candie Chemin de la Saudrune 31200 TOULOUSE
<u>Contact :</u>	e-mail : <a href="mailto:contact@ffmc31.asso.fr">contact@ffmc31.asso.fr</a> site internet : <a href="http://www.ffmc31.asso.fr">http://www.ffmc31.asso.fr</a>

## Réunion sécurité routière : dossier de préparation

MOUVEMENT FFMC



La FFMC est membre de la 



<u>Siège social :</u>	Piste municipale de Candie Chemin de la Saudrune 31200 TOULOUSE
<u>Contact :</u>	e-mail : <a href="mailto:contact@ffmc31.asso.fr">contact@ffmc31.asso.fr</a> site internet : <a href="http://www.ffmc31.asso.fr">http://www.ffmc31.asso.fr</a>

## Sommaire :

I. Introduction et objectifs de la réunion.....	3
1.Introduction.....	3
2.Objectifs de la réunion.....	3
II. Participants souhaités.....	4
1.Mr Moto Grand Toulouse.....	4
2.Représentant du maire de Toulouse.....	4
3.Mr Moto DDT.....	4
4.Représentant du préfet de la Haute-Garonne.....	4
5.Déléguée sécurité routière de la Haute-Garonne.....	4
6.Députés de la Haute-Garonne.....	4
7.État major DDSP 31.....	4
8.Gendarmerie.....	4
III. Contrôle technique pour les cyclomoteurs.....	5
IV. Propositions de la FFMC31.....	6
1.Circulation.....	6
2.TVA sur les équipements de sécurité.....	7
3.Formation.....	7
4.Aménagement d'infrastructures routières.....	8
V. Annexes.....	9
1.Avis de la FFMC31 concernant la révision du PDU du Grand Toulouse.....	9
2.Rapport Guyot.....	9
3.Bilan de la concertation nationale pour les 2RM.....	9
4.Proposition de loi déposée par monsieur Jean Pierre Nicolas député de l'Eure (72).....	9
5.Questionnaire proposé aux accessoiristes et concessionnaires moto du département .....	9
6.Dossier de presse de la FFMC.....	9
7.Étude européenne MAIDS.....	9



Siège social :	Piste municipale de Candie Chemin de la Saudrune 31200 TOULOUSE
Contact :	e-mail : <a href="mailto:contact@ffmc31.asso.fr">contact@ffmc31.asso.fr</a> site internet : <a href="http://www.ffmc31.asso.fr">http://www.ffmc31.asso.fr</a>

## I. Introduction et objectifs de la réunion

### 1. Introduction

Face aux difficultés rencontrées par la FFMC pour se faire entendre au cours de la [concertation nationale pour les 2RM](#) et au double langage des pouvoirs publics, qui d'un côté impulsent une consultation et de l'autre annoncent par voix de presse des mesures aux antipodes des discussions en cours (le contrôle technique pour les cyclomoteurs), le bureau national de la FFMC a appelé toutes ses antennes à manifester et « entrer en résistance » à leur niveau pour soutenir son action.

La FFMC31 a décidé dans un premier temps de privilégier une discussion constructive plutôt que des actions revendicatrices. Dans ce but, elle souhaite à l'occasion d'une réunion de travail, aborder les principaux sujets d'actualité concernant la sécurité routière avec les acteurs compétents et leur soumettre des propositions innovantes.

### 2. Objectifs de la réunion

Le 13 mars 2010, la FFMC31 mobilisait 1500 motards sur le thème de la reconnaissance des spécificités des 2RM dans le code de la route. Cette problématique est toujours d'actualité.

En s'inspirant des différents thèmes abordés lors de la concertation nationale pour les 2RM, et en s'appuyant sur les préconisations des différents partenaires, la FFMC31 a étudié plusieurs options afin de faire du département de la Haute-Garonne, une zone test pour le déplacement des 2RM et le partage de la route.

Les objectifs de cette réunion sont donc :

- Réaffirmer l'opposition de la FFMC au contrôle technique pour les cyclomoteurs.
- Présenter les options évoquées ci-dessus, d'en débattre et de déterminer les modalités de mise en application.



<u>Siège social :</u>	Piste municipale de Candie Chemin de la Saudrune 31200 TOULOUSE
<u>Contact :</u>	e-mail : <a href="mailto:contact@ffmc31.asso.fr">contact@ffmc31.asso.fr</a> site internet : <a href="http://www.ffmc31.asso.fr">http://www.ffmc31.asso.fr</a>

## II. Participants souhaités

### 1. Mr Moto Grand Toulouse

M Mayor

### 2. Représentant du maire de Toulouse

M Marquie

### 3. Mr Moto DDT

M Perrin

### 4. Représentant du préfet de la Haute-Garonne

AG Baudoin-Clerc

### 5. Déléguée sécurité routière de la Haute-Garonne

M Combes

### 6. Députés de la Haute-Garonne

Circonscription

Première circonscription

Deuxième circonscription

Troisième circonscription

Quatrième circonscription

Cinquième circonscription

Sixième circonscription

Septième circonscription

Huitième circonscription

Identité

Mme Catherine Lemorton

M. Gérard Bapt

M. Pierre Cohen

Mme Martine Martinel

Mme Françoise Imbert

Mme Monique Iborra

M. Patrick Lemasle

M. Jean-Louis Idiart

Suppléant

M. Joël Carreiras

M. Grégory Merelo

M. Patrick Pignard

M. Jean-Louis Llorca

M. Michel Portes

Mme Bernadette Barral

Mme Cécile Ha Minh Tu

M. Francis Sancerry

### 7. État major DDSP 31

Capitaine D Delattre et commissaire D Jacob

### 8. Gendarmerie

Commandant de légion de la Haute Garonne ou son représentant.

MOUVEMENT FFMC



La FFMC est membre de la FEMA



Siège social :	Piste municipale de Candie Chemin de la Saudrune 31200 TOULOUSE
Contact :	e-mail : <a href="mailto:contact@ffmc31.asso.fr">contact@ffmc31.asso.fr</a> site internet : <a href="http://www.ffmc31.asso.fr">http://www.ffmc31.asso.fr</a>

### III. Contrôle technique pour les cyclomoteurs

Faisant fi de l'engagement pris il y a un an de ne pas introduire de nouvelle réglementation à l'égard des 2RM (deux-roues motorisés) qui n'ait été discutée avec les usagers, le gouvernement a décidé la mise en place prochaine d'un contrôle technique obligatoire biennal pour tous les cyclomoteurs. La Délégation Interministérielle à la Sécurité et à la Circulation Routière (DSCR) justifie cette mesure au nom de la lutte contre les pratiques de débridage courantes dans cette catégorie de véhicules essentiellement utilisée par de jeunes conducteurs.

La DSCR aimerait faire croire à l'opinion publique, sensibilisée aux risques routiers chez les adolescents et les jeunes adultes, que le contrôle technique sera une mesure efficace pour endiguer les accidents de circulation.

Il se trouve justement que la DSCR a convié la Fédération Française des Motards en Colère (FFMC) à débattre des questions de sécurité de circulation des 2RM dans le cadre d'une [concertation engagée depuis juin 2009](#). Cette concertation est censée réfléchir à l'infléchissement de l'accidentalité spécifique aux 2RM sur la base des mesures proposées par le « Rapport Guyot », lequel estime que « *ce n'est pas le contrôle technique qui fera sensiblement baisser le débridage* ».

Pour sa part, forte de son expérience de 30 ans dans ce domaine, la FFMC a exprimé d'autres propositions fondées sur un renforcement de la formation à la Sécurité Routière en milieu scolaire, l'amélioration des conditions d'apprentissage à la conduite et la responsabilisation des conducteurs et de leurs parents. La FFMC a également démontré, études d'accidentologie à l'appui, que les principales causes d'accidents des 2RM sont d'origine comportementales et très minoritairement imputables à l'état des véhicules impliqués dans des sinistres (selon [l'étude européenne MAIDS](#), seule étude d'importance et récente sur l'accidentologie moto en Europe, seuls 0,7% des accidents sont liés à un élément technique).

Hélas, faisant fi de nos avis et au mépris des discussions engagées, le Conseil Interministériel de la Sécurité Routière a choisi d'imposer le contrôle technique des cyclomoteurs alors que ce point n'a même pas fait l'objet de débats dans le cadre de la concertation à laquelle les pouvoirs publics prétendent nous associer.

Les préparatifs engagés dans le réseau professionnel des centres de contrôles automobile indiquent sans équivoque que le CT des cyclos est le préambule à un contrôle technique bientôt étendu à l'ensemble des 2RM.

La FFMC dénonce cette méthode du fait accompli.



<u>Siège social :</u>	Piste municipale de Candie Chemin de la Saudrune 31200 TOULOUSE
<u>Contact :</u>	e-mail : <a href="mailto:contact@ffmc31.asso.fr">contact@ffmc31.asso.fr</a> site internet : <a href="http://www.ffmc31.asso.fr">http://www.ffmc31.asso.fr</a>

## IV. Propositions de la FFMC31

### 1. Circulation

→ Circulation inter-file

La circulation entre les files dans les embouteillages est une pratique courante depuis deux décennies.

Elle a été légalisée en Autriche et aux Pays Bas, reconnue en Belgique et largement pratiquée partout ailleurs.

En France, sous prétexte qu'elle n'est pas inscrite dans le Code de la Route, la circulation inter-files fait l'objet de campagnes de répression sévères, ce qui peut valoir au conducteur jusqu'à trois PV pour la même « infraction » : dépassement par la droite, non respect des distances de sécurité et changement de voie non motivé par un changement de direction.

#### **Pourquoi circulons-nous entre les files ?**

Dans les embouteillages, les inter-distances ne sont pas observées par l'ensemble des usagers, mettant en danger l'usager de 2RM (deux-roues motorisé) qui se retrouve pris en sandwich entre des véhicules à quatre roues. Seule une évolution en positionnement décalé (entre les voies) lui permet de porter son regard au loin. Cette recherche d'une large vision est la garantie de l'équilibre dynamique et d'une meilleure anticipation, particulièrement en cas de ralentissement brutal du trafic.

Pour la FFMC, la circulation entre les files, qui se pratique dans les faits depuis plus de vingt ans, doit être reconnue et encadrée par des règles de bon sens pour être enseignée afin de prévenir les risques et d'encourager un meilleur partage de la route.

#### **Pas n'importe où :**

La circulation entre les files se pratique entre les deux files les plus à gauche de la chaussée dans le cas des voies rapides à chaussées séparées, à l'exclusion des voies de droite afin de ne pas causer de confusion parmi les automobilistes.

#### **Pas n'importe quand :**

La circulation entre les files ne peut se pratiquer qu'en cas de situation congestionnée lorsque les automobiles sont arrêtées ou circulent à vitesse réduite.

#### **Pas n'importe comment :**

La circulation entre les files se fait en conservant un différentiel de vitesse modéré vis-à-vis du flot de circulation (inférieur à 20km/h). A aucun moment le 2RM ne doit forcer le passage. Il doit ainsi respecter les indicateurs de changement de direction des autres véhicules qui signalent ainsi leur intention de changer de file.

Nous proposons d'expérimenter la circulation inter-file sur le périphérique de Toulouse pendant une





Siège social :	Piste municipale de Candie Chemin de la Saudrune 31200 TOULOUSE
Contact :	e-mail : <a href="mailto:contact@ffmc31.asso.fr">contact@ffmc31.asso.fr</a> site internet : <a href="http://www.ffmc31.asso.fr">http://www.ffmc31.asso.fr</a>

année, en utilisant les moyens de communication appropriés à ce type d'événement : spots radios et télévisés, messages dans la presse, utilisation de signalisation visuelle sur le périphérique (messages clairs à l'attention des automobilistes comme des pratiquants de 2RM).

Exemples de signalisation visuelle sur le périphérique :

« Automobilistes, un 2 roues peut rouler entre les 2 voies de gauche »

« Motards, la remontée de file s'effectue quand le périphérique est saturé »

Le but visé est la sensibilisation de tous les usagers de la route à la présence des différentes catégories de véhicules et de diminuer le stress ressenti lors de dépassements non anticipés.

→ Circulation voie de bus

Dans le cadre de la [révision du PDU du Grand Toulouse en 2009](#), la FFM31 a proposé de procéder à l'expérimentation de circulation des 2RM dans le couloir normalement réservé à la circulation des bus sur *un* axe à définir.

Cette expérimentation de circulation permettrait d'analyser l'impact sur la circulation et l'accidentologie.

Le lieu serait à définir avec les autorités compétentes (DDPT31, gendarmerie, DSCR31)

### **2.TVA sur les équipements de sécurité**

[Une enquête a été réalisé par la FFM31](#) auprès des accessoiristes et concessionnaires moto du département afin de recueillir leur réaction en matière de tarifs dans le cas d'une baisse de TVA à 5,5%.

La FFM31 demande le soutien des députés du 31 au [projet de loi de Jean Pierre Nicolas député de l'Eure \(72\)](#), au nom de l'accession à la sécurité pour le plus grand nombre.

### **3. Formation**

La FFM31 et la Préfecture de Haute-Garonne sont engagées dans des actions de prévention routière et de formation.

Un type de trajet pourrait être pris en compte de manière accrue : le déplacement domicile ↔ lieu de travail.

La FFM31 propose aux différents partenaires présents de mettre en œuvre tous leurs moyens afin d'inciter les entreprises à mettre en place un Plan de Déplacement d'Entreprise et à participer au module de sensibilisation 125 cm<sup>3</sup> mis au point par la FFM31 (dont 4 membres ont suivi la formation IDSR).

Ce module se déroule dans un premier temps sur le circuit de Candie, mais pourra prochainement avoir lieu sur le site des entreprises intéressées.



Siège social :	Piste municipale de Candie Chemin de la Saudrune 31200 TOULOUSE
Contact :	e-mail : <a href="mailto:contact@ffmc31.asso.fr">contact@ffmc31.asso.fr</a> site internet : <a href="http://www.ffmc31.asso.fr">http://www.ffmc31.asso.fr</a>

Par ailleurs, la FFMC31 s'engage à orienter les stagiaires vers la formation dispensée par la préfecture du 31 et vers les centre de formation moto école.

#### ***4. Aménagement d'infrastructures routières***

En 2009, la FFMC31 a été consultée pour la [révision du PDU du Grand Toulouse](#) en tant que personne publique représentant les usagers 2RM.

En 2010, la FFMC31 organisera l'opération « Motard d'Un Jour » à l'occasion de la semaine de la sécurité routière.

Cette opération, validée dans le PDASR 2010 de la Haute Garonne, consiste à sensibiliser les décideurs locaux à la pratique du 2RM et à ses spécificités, en effectuant un parcours routier où ils sont passagers sur une moto.

Dans la continuité de cette implication, la FFMC31 souhaite être associée de manière plus significative aux travaux d'aménagement d'infrastructures routières du département.

Exemples : travaux du tramway, aménagement de la RN20, ...





Siège social :	Piste municipale de Candie Chemin de la Saudrune 31200 TOULOUSE
Contact :	e-mail : <a href="mailto:contact@ffmc31.asso.fr">contact@ffmc31.asso.fr</a> site internet : <a href="http://www.ffmc31.asso.fr">http://www.ffmc31.asso.fr</a>

## V. Annexes

### **1. Avis de la FFM31 concernant la révision du PDU du Grand Toulouse**

<http://www.ffmc31.asso.fr/PDF/Révision du PDU - Avis de la FFM31.pdf>

### **2. Rapport Guyot**

[http://www.ffmc31.asso.fr/PDF/rapport\\_Guyot.pdf](http://www.ffmc31.asso.fr/PDF/rapport_Guyot.pdf)

### **3. Bilan de la concertation nationale pour les 2RM**

→ Blog

<http://blogs.motomag.com/concertation2RM/>

→ Rapport d'étape

<http://www.ffmc.asso.fr/IMG/pdf/Projet de rapport d%27etape concertation 2RM – 2010-01-07.pdf>

### **4. Proposition de loi déposée par monsieur Jean Pierre Nicolas député de l'Eure (72)**

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/propositions/pion2527.asp>

### **5. Questionnaire proposé aux accessoiristes et concessionnaires moto du département**

[http://www.ffmc31.asso.fr/PDF/questionnaire\\_TVA\\_concessionnaires\\_accessoiristes.pdf](http://www.ffmc31.asso.fr/PDF/questionnaire_TVA_concessionnaires_accessoiristes.pdf)

### **6. Dossier de presse de la FFM31**

[http://www.ffmc31.asso.fr/PDF/DOSS\\_DE\\_PRESSE\\_18062010.pdf](http://www.ffmc31.asso.fr/PDF/DOSS_DE_PRESSE_18062010.pdf)

### **7. Étude européenne MAIDS**

<http://www.maids-study.eu>